

SUBVENTION AU COMITE D'EXPANSION - n° 705

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Comité d'Expansion de LUDRES organise les 27, 28 et 29 Septembre 1974, à l'occasion de la fête patronale, des festivités qui revêtiront une certaine ampleur.

Afin de permettre aux organisateurs de faire face à certaines dépenses, il est nécessaire de verser une subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- une subvention de cinq mille francs (5000.00 F.) sera versée au Comité d'Expansion de LUDRES pour l'organisation de la fête patronale 1974.

Cette somme sera inscrite au budget supplémentaire 1974 article 657.